

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
**JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.**  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

### DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir, Omnibus.  
 4 — 35 — — Express.  
 3 — 36 — — matin, Poste.  
 9 — 04 — — Omnibus-Mixte.

### DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

1 heure 02 minutes du soir, Omnibus-Mixte.

### DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin, Express.  
 11 — 25 — — Omnibus.  
 5 — 31 — — soir, Omnibus-Mixte.  
 9 — 57 — — Poste.

### DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin, Omnibus-Mixte.  
 9 — 52 — — Omnibus-Mixte.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

« Nous serons à Richmond le 1<sup>er</sup> janvier, » disait le président Lincoln, la veille de la sanglante bataille de Fredericksburg.

Le 1<sup>er</sup> janvier est arrivé, et le commandant en chef de l'armée fédérale, le général Burnside, n'a pas offert à M. Lincoln le brillant cadeau de jour de l'an qu'il semblait attendre avec tant de confiance.

M. Lincoln n'est pas à Richmond; il en est même bien loin, plus loin qu'avant la bataille du 13 décembre, aussi loin qu'au début de la guerre, alors que M. Jefferson Davis venait planter dans cette ville, destinée à devenir la capitale des Etats confédérés, le drapeau de la sécession, et jetait ainsi au gouvernement fédéral une sorte de défi que ce dernier a vainement essayé, à trois reprises, de relever. L'émotion produite à Washington par la défaite de Fredericksburg ne se calme pas. On peut en lire les phases diverses dans les dépêches qui nous arrivent sous les dates des 22, 24 et 25 décembre.

A la première nouvelle du désastre, le Sénat, péniblement impressionné, ordonne une enquête, pour savoir sur qui l'on doit faire peser la responsabilité de l'attaque infructueuse des lignes ennemies.

C'était un acte de défiance. Deux des membres du cabinet, MM. Seward et Chase, offrent leur démission; mais c'est principalement à MM. Halleck et Stanton, les auteurs présumés de l'ordre transmis à Burnside d'attaquer à tout prix, que l'opinion publique se déclarait hostile.

Le général Burnside, par un mouvement de patriotisme, que nous serons les premiers à admirer, se dévoue; il assume sur lui toute la responsabilité de la défaite, et résigne son commandement. MM. Seward et Chase reprennent leurs portefeuilles; la crise ministérielle est conjurée, et le président refuse même d'accepter la démission du général Burnside, qui venait de rendre, par son héroïque aveu, le plus signalé service au gouvernement fédéral.

Tels sont les incidents qui ont marqué, à Washington, la dernière quinzaine de décembre. Ils indiquent assez les vives préoccupations des esprits et l'étendue du désastre que vient d'éprouver le Nord.

Le général Burnside avait écrit de son quartier-général, le 16 décembre, une dépêche qui mérite d'être connue, à cause de l'adresse avec laquelle le général américain cherche à y convertir sa déroute en une retraite habile. Voici ce court et précieux document :

Quartier général de l'armée du Potomac, le 16 décembre, six heures du soir.

« L'armée du Potomac s'est retirée de ce côté du Rappahannock, parce que j'étais pleinement convaincu que la position devant nous ne pouvait pas être enlevée et que les nécessités militaires exigeaient ou une attaque de notre part ou une retraite. Un échec aurait été désastreux pour nous dans les circonstances où nous nous trouvions.

« L'armée s'est retirée cette nuit, sans que l'ennemi en ait eu connaissance et sans que nous ayons perdu un seul homme ni un seul fourgon. AMBROSE E. BURNSIDE, Major général commandant »

Tous les mots de cette dépêche sont admirablement calculés; mais ils n'expliquent pas pourquoi le Sénat, au lieu de décerner une

couronne civique à M. Burnside, pour avoir sauvé l'armée fédérale dans une circonstance aussi périlleuse, a cru devoir, tout au contraire, ordonner une enquête sur une attaque suivie d'une aussi belle retraite.

Un autre résultat de la bataille de Fredericksburg qu'il importe de noter, a été de tempérer les ardeurs abolitionnistes de M. Lincoln. Le président a déclaré qu'il modifierait les conditions relatives à l'affranchissement des esclaves, si l'effet ne devait pas en être favorable. (La France.)

Le télégraphe nous transmet l'analyse de deux discours prononcés à l'occasion du jour de l'an : le premier par Pie IX, et le second par Victor-Emmanuel.

Pie IX, en recevant les officiers français, a parlé dans les termes les plus sympathiques de la France, de son gouvernement, de son armée, de la protection dont il est l'objet, de la famille impériale et, en particulier, du Prince Impérial, son filleul. La dépêche ajoute que Pie IX était ému en prononçant cette allocution, et que son émotion s'est communiquée à tous les assistants.

Voici, d'après l'Italie, l'analyse des paroles prononcées par le roi Victor-Emmanuel, en réponse aux félicitations présentées par une députation de la Chambre des députés à l'occasion du jour de l'an. Après avoir remercié la députation et lui avoir rendu les souhaits qu'elle lui apportait, le roi s'est exprimé à peu près en ces termes :

« Unissons-nous pour offrir nos souhaits d'heureux présage à la nation. L'année 1862

n'a pas tenu toutes les promesses des événements heureux qu'elle nous avait fait prévoir. Espérons que l'année 1863 nous sera plus propice. Croyez en moi, en moi qui ai consacré ma vie à la cause nationale. L'an passé nous avons éprouvé certaines contrariétés; quelques-uns ont manqué à leur devoir et compromis la paix publique. Il faut de la concorde pour avancer. Heureusement l'armée s'organise et se discipline tous les jours davantage; elle est la garantie la plus sûre de nos droits.

« Toutefois, l'armée ne sera disponible qu'autant que les provinces napolitaines, qui en absorbent une notable partie, seront pacifiées. Les efforts communs doivent donc désormais se tourner vers cette intention, et nous devons désirer de tous nos vœux que le but soit promptement atteint. La nation ne peut se complaire dans les songes heureux, mais seulement dans les faits et dans les actes de résolution. Comptez sur moi, comme je compte sur vous. »

M. Peruzzi, le ministre de l'intérieur, écrit circulaire sur circulaire contre le brigandage. Il vient d'en publier deux le même jour : l'une pour demander la destitution des employés de la sûreté publique qui ne feraient pas suffisamment preuve de zèle, et l'autre pour provoquer une souscription nationale en faveur des familles qui ont eu à souffrir des excès commis par les brigands. Peut-être ces deux circulaires n'en font-elles qu'une, dont le télégraphe nous apporte deux comptes rendus différents. Dans tous les cas, le zèle déployé par M. Peruzzi est digne d'un meilleur succès. (La France.)

## FEUILLETON.

### LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

(Suite.)

Enveloppé dans son manteau, il était allé s'étendre mystérieusement derrière l'une des grandes banquettes de bois peint qu'on avait disposées de distance en distance sur le pont pour les passagers d'importance. A quelques pas de ce siège, un amas de barriques, de cordages et de voiles, projetait tout alentour une ombre épaisse. C'est dans cette ombre qu'André Lambert était venu se coucher, invisible à tous les regards hormis aux miens, les seuls qu'il ne pût pas mettre en défaut; on ne trompe pas les yeux d'un père.

Quant au motif de cette singulière fantaisie, j'en étais encore à me le demander, lorsque tout-à-coup, au clair de la lune, j'aperçus une ombre gracieuse, qui s'avavançait vers le banc. L'ombre de Marie d'Esparville.

Très-bien... parfait... j'avais compris... Mais si l'endroit était bien choisi pour un rendez-

vous, il pouvait également servir à un espionnage paternel.

Personne encore ne soupçonnait ma présence... Je contournai le monticule en question, je me glissai entre deux barriques sans faire plus de bruit qu'un serpent... j'arrivai sous une toile goudronnée... avec mon couteau j'y fis un trou... J'allais tout voir et tout entendre.

La jeune fille, ainsi que je l'avais bien prévu, était assise sur le banc, au dossier duquel son coude s'appuyait.

Sa tête, reposant dans sa main à demi, se retournait et se renversait en arrière.

Quant au capitaine Lambert, toujours plongé dans l'ombre, il s'était à peine soulevé, et la regardait.

— Merci! put-il dire enfin, merci d'avoir tenu votre promesse.

— Je vous devais une explication, monsieur Lambert, murmura presque imperceptiblement la jeune fille qui, pour quiconque l'eût aperçue de loin ou fût passé même auprès, semblait uniquement absorbée dans la contemplation d'un ciel étoilé. Ecoutez-moi sans colère, André. Après m'avoir entendue, peut-être regretterez-vous votre folie... J'avais si grand besoin que vous me laissiez tout mon courage.

— Laissez-moi m'excuser d'abord moi-même... interrompit amèrement André. Si vous saviez ce que j'ai souffert lorsqu'à mon retour à Paris, au moment même où je croyais toucher au bonheur, je n'ai plus trouvé que cette lettre... cette fatale lettre dans laquelle vous m'apprenez que pour l'honneur de votre père, pour l'avenir de votre famille...

— J'étais contrainte d'épouser le marquis de Torellas... Oh!... croyez-moi, monsieur Lambert, le plus à plaindre de nous deux c'est moi... Lors de l'occupation anglaise, mon père ne voulut pas demeurer au Sénégal; il y a deux mois encore, il croyait pouvoir rentrer dans ses biens... les traités s'y opposent, et non-seulement notre famille se trouvait complètement ruinée, mais encore il devenait impossible de payer les dettes contractées en France par mon père. C'était le déshonneur, il n'y aurait pas survécu.

— Marie...

— Laissez-moi achever. Le marquis de Torellas est venu dire à M. d'Esparville: je suis en possession de vos propriétés; accordez-moi la main de votre fille et je vous rends tout. André, que devais-je répondre? soyez mon juge! Malgré les premiers refus de mon père, malgré les supplications de toute ma fa-

mille, qui désirait avant tout mon bonheur, et qui savait que ce bonheur ne peut exister que par vous, André, j'ai consenti... Ne m'interrompez pas!... moi seule, je sais toute l'étendue de notre ruine; M. de Torellas me l'a fait connaître... c'eût été la misère, André... la misère pour M. d'Esparville, un vieux gentilhomme... pour ma mère qui m'aime tant, pour mes sœurs, pour mes frères... ils sont sept, monsieur Lambert, la plupart encore à élever... N'était-ce pas mon devoir?... Oh! j'ai cruellement souffert aussi, allez!...

— Et vous croyez que je peux vivre ainsi...! Détroupez-vous!... Tenez, pour m'embarquer sur ce vaisseau, pour vous suivre, j'ai pris la place d'un pauvre soldat qui venait d'essayer de se faire gauter la cervelle, parce qu'on le séparait de la femme qu'il aimait...

— André.

— Je n'attendrai pas à mes jours, rassurez-vous!... Je laisserai faire la douleur... C'est une arme lente, mais certaine... Si je vous perds, Marie, je mourrai.

— Je mourrai peut-être aussi, mais auparavant j'aurai sauvé tous les miens. Il le faut, je serai la femme du marquis de Torellas.

Le journal l'Europe confirme, dans les termes suivants, ce que nous avons dit au sujet des réformes pontificales :

« Le saint-père vient d'agréer les propositions qui lui ont été faites par la commission chargée de formuler les projets des réformes à introduire dans les Etats du saint-siège.

» Voici les principaux points de ces réformes :

» 1° Introduction d'un Code civil et criminel, en partie nouveau, en partie révisé, et suppression du droit canonique comme règle exclusive pour la justice générale ;

» 2° Réorganisation de l'autorité judiciaire et des différents degrés d'instances. Le tribunal de l'instance du plus bas degré sera composé d'un seul juge. Le tribunal supérieur d'appel reste seul exclusivement composé de prélats ;

» 3° Séparation de la justice et de l'administration, qui devra aussi subir une réorganisation, et cela sur la base du principe de l'autonomie municipale et provinciale. Les fonctions subalternes, jusqu'à celles de délégués, peuvent être occupées par des laïques. L'autonomie est garantie aux villes. »

Nous ajouterons que la commission propose ensuite la création d'une assemblée dans laquelle les trois ordres seront représentés et auront des droits égaux, chaque membre devant voter par tête.

Cette assemblée aura voix délibérative dans les questions financières, et voix consultative dans toutes les autres matières.

L'ensemble de ces réformes constitue un progrès considérable et décourage de la manière la plus complète les unitaires en Italie.

(La France).

L'ouverture officielle de l'Assemblée constituante de Grèce est définitivement fixée au 22 janvier. La cérémonie d'inauguration sera très-simple.

On installera le président d'âge, qui, d'accord avec les membres du gouvernement provisoire, prorogera l'Assemblée jusqu'au 2 février, époque à laquelle elle commencera ses travaux.

(Idem.)

On nous écrit de Londres que l'ouverture du Parlement anglais aura lieu dans les premiers jours du mois de février prochain. On ne pense pas que S. M. la reine l'ouvre en personne.

(Idem.)

On assure que la solution de la question des îles Ioniennes va être ajournée jusqu'à la réunion du Parlement britannique. Le cabinet de Londres ne veut pas terminer cette grave affaire sans le concours des Chambres anglaises.

Lord Elliot prolongera, dit-on, son séjour à Athènes, pour suivre les négociations qui

auront lieu ultérieurement avec le gouvernement hellénique.

(Idem.)

A Berlin, tout devient matière à difficulté, même les discours du jour de l'an. Un conflit a éclaté à ce sujet entre le conseil municipal de cette capitale et le ministre de l'intérieur. Celui-ci demandait communication préalable des discours que le conseil municipal devait adresser au roi. Le conseil municipal s'y est refusé, et il a fait parvenir au roi sa harangue, une harangue toute politique, sans l'intermédiaire du ministre.

(Idem.)

On lit dans le *Moniteur* du 2 janvier :

On reçoit de Tampico de nouveaux détails sur l'occupation de cette ville le 22 novembre par l'amiral Jurien de la Gravière. Le 81<sup>e</sup> régiment de ligne a été débarqué près de la ville, après avoir heureusement franchi la barre difficile du fleuve dans les embarcations de la division navale. A l'approche de nos troupes, la ville a été évacuée par la garnison mexicaine, et la population a fait à nos soldats l'accueil le plus empressé. Le gouverneur Pavon parcourait encore la campagne à la tête de quelques partisans.

La canonnière, la *Lance*, qui était parvenue à franchir la barre, a remonté le fleuve jusqu'à Panuco, ville située à 28 milles dans l'intérieur. A l'un des détours de la rivière, elle a rencontré un rassemblement hostile qu'elle a facilement dissipé en lui envoyant quelques obus. Des Français établis à Tampico avaient prêté un secours utile à cette expédition. Le 1<sup>er</sup> décembre, l'amiral Jurien était de retour à la Vera-Cruz, ayant laissé devant Tampico les bâbiments nécessaires pour transporter les mulets que doit fournir la province de Tamulipas.

Les conséquences de l'occupation de Tampico ne sont pas moins importantes au point de vue politique et commercial qu'au point de vue militaire. Elle a, en effet, pour résultat, de priver le gouvernement de Juarez de recettes devenues très-considérables, en même temps qu'elle lui enlève une place fort nécessaire au ravitaillement de son armée.

La prise d'Avolrado, occupée également sans coup férir, est aussi un utile succès, car l'envoi d'une canonnière suffira pour maintenir ce port ainsi que la ville de Zlacoatlampam. C'est encore un point de ravitaillement important dont Juarez va être privé.

D'après les lettres de la Vera-Cruz, les troupes françaises allaient se concentrer dans la zone tempérée. Ce mouvement se ferait par Jalapa; ce qui impliquerait l'occupation de Perote. L'approvisionnement sur cette route paraît facile, puisque la brigade du général de Bertier vit à Jalapa des ressources du pays, ce qui serait encore plus facile à Perote, ville située à l'entrée du plateau, sur le bord d'une

plaine assez étendue qui produit toute espèce de céréales.

La situation politique paraît s'améliorer. Les guerillas se sont beaucoup éloignées. On ne parle plus de convois attaqués; enfin le pays semble fatigué des persécutions incessantes de bandits qui, au lieu de travailler, ne songent qu'à marauder et à dépouiller les populations. Un exemple frappant de cette répulsion est la résistance des habitants d'Arroyo Seco, qui ont repoussé la guerilla de Herodia, tuant celui-ci avec vingt de ses compagnons.

Les troupes françaises viennent de prendre possession du grand village de Coscomatepec, entre Jalapa et Cordova. C'est un coup violent porté aux guerilleros, auxquels, dans leurs expéditions en terres chaudes, cette importante ligne de retraite fera désormais défaut.

Aux termes d'une récente convention, des entrepreneurs se sont engagés à fournir aux ingénieurs 300,000 journées de travail pour établir un chemin de fer qui reliera Tejeria au Chiquihuite.

## Nouvelles Diverses.

RÉCEPTIONS DU 1<sup>er</sup> JANVIER.

On lit dans le *Moniteur* :

Leurs Majestés ont reçu le 1<sup>er</sup> janvier, au palais des Tuileries, à onze heures et demie du matin, les hommages de Leurs Altesses Impériales :

Mgr le prince Napoléon,

M<sup>me</sup> la princesse Marie-Clotilde Napoléon,

M<sup>me</sup> la princesse Mathilde;

Et de Leurs Altesses;

Mgr le prince Louis-Lucien Bonaparte,

M<sup>me</sup> la princesse Baciocchi,

Mgr le prince Lucien Murat,

M<sup>me</sup> la princesse Lucien Murat, et de M<sup>me</sup> la

princesse Anna Murat,

Mgr le prince Joachim Murat,

M<sup>me</sup> la princesse Joachim Murat.

Leurs Majestés ont reçu ensuite :

Les grands officiers de la couronne et le commandant en chef de la garde impériale, la grande maîtresse de la maison de l'Impératrice, la gouvernante des enfants de France, la dame d'honneur de l'Impératrice, les dames du Palais, les sous-gouvernantes des enfants de France; la dame lectrice de Sa Majesté, les dames de LL. AA. II. M<sup>me</sup> la princesse Marie-Clotilde Napoléon et M<sup>me</sup> la princesse Mathilde, les officiers des maisons de Leurs Majestés et des princes et princesses de la famille impériale;

L'aumônier, le vicaire-général, le chapelain de l'Empereur et le chapitre impérial de Saint-Denis, le secrétaire et le sous-chef du cabinet de l'Empereur, le premier médecin de l'Empereur et les membres du service de santé de

Leurs Majestés et du Prince Impérial; le bibliothécaire du palais des Tuileries, le secrétaire des commandements et le bibliothécaire de l'Impératrice, le trésorier général de la couronne et le trésorier de la cassette privée, le directeur de la musique de la chapelle et de la chambre, les secrétaires des commandements des princes et des princesses de la famille impériale et les officiers de l'escadron des cent-gardes;

Les cardinaux, les ministres, les membres du conseil privé, les maréchaux, les amiraux, le grand chancelier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur, et le gouverneur général de l'Algérie.

A midi,

L'Impératrice, puis l'Empereur, accompagnés des princes et princesses de la famille impériale et de la famille de l'Empereur ayant rang à la cour, se sont rendus à la chapelle.

Leurs Majestés étaient précédées et suivies des grands officiers de la couronne et du commandant en chef de la garde impériale, de la grande maîtresse de la maison de l'Impératrice, de la gouvernante des Enfants de France, de la dame d'honneur de l'Impératrice, des officiers de service de leurs maisons et des maisons des princes et princesses de la famille impériale, des dames de l'Impératrice, des dames d'honneur et des dames de service des princesses.

Leurs Majestés, en traversant la galerie de la Paix, ont reçu les hommages des fonctionnaires de leurs maisons qui s'y trouvaient réunis.

Après avoir entendu la messe dans la chapelle du palais, Leurs Majestés se sont retirées dans leurs appartements.

A une heure,

L'Empereur s'est rendu dans la salle du Trône, où était réuni le corps diplomatique étranger, rangé autour du trône.

Sa Majesté a passé devant le cercle du corps diplomatique, dont les membres lui ont été présentés par le grand-maître des cérémonies.

Les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires de l'Empereur présents à Paris, et ne remplissant point de fonctions leur assignant un autre rang dans les présentations officielles, ont été reçus avec le corps diplomatique étranger.

Après le cercle diplomatique, l'Empereur s'est placé sur le trône,

Ayant auprès de lui, à sa droite,

S. A. I. Mgr le prince Napoléon,

S. A. Mgr le prince Lucien Murat;

A sa gauche,

S. A. Mgr le prince Louis-Lucien Bonaparte,

S. A. Mgr le prince Joachim Murat.

Les grands officiers de la couronne et le commandant en chef de la garde impériale se

— Marie ! oh ! ne me parlez plus de cet homme.  
— Silence, le voici, se récria tout à coup mademoiselle d'Esparville.

Je n'entendis pas d'autres paroles; mais il y eut comme une espèce de rugissement de l'autre côté des toiles qui me cachaient, et je crus deviner, à leur froissement soudain, que le capitaine Lambert allait bondir sur son ennemi. J'écartai vivement tous les obstacles qui nous séparaient; je parvins à lui, et, saisissant sa main, je lui jetai rapidement ces quelques mots à l'oreille :

— Halte-là, capitaine ! N'oubliez pas que vous n'êtes ici qu'un simple soldat, et que votre vieux Courtade ne vous permettra pas de risquer votre tête !

De son côté, la jeune fille avait saisi l'autre main d'André; et, tout en se redressant, elle lui disait :

— Du courage... Dieu nous garde... Il nous réunira là-haut !...

Puis la noble fille essuya ses larmes et s'avança d'un pas calme au-devant de celui qui la cherchait.

Ils passèrent tous les deux auprès de nous.

D'un bras, je retenais André contre moi; j'avais une main sur ses lèvres... il pleurait comme un enfant.

Quelques minutes se passèrent ainsi.

Puis deux ombres se penchèrent vers nous... les deux grandes sœurs de Marie d'Esparville. En même temps elles tendirent la main au capitaine Lambert.

— André, dit l'une, vous ne vous souvenez donc plus que nous sommes vos amies ?...

— Frère, ajouta l'autre, espérez encore !

— Lucie... Denise... balbutiait le jeune homme éperdu.

Mais déjà, semblables à des apparitions de la nuit, les deux blondes sœurs avaient disparu.

A mon tour, j'essayai de conoler André.

— Allons donc ! dis je, ne vous laissez pas abattre comme ça, mon capitaine ! Il n'y a pas de danger tant que nous serons à bord de la *Méduse* ! Que diable ! on ne se marie pas en mer... et quand nous serons au Sénégal on verra bien. Vous avez pour vous l'amour de la jeune fille, l'amitié de ces deux charmants lutins qui s'appellent Denise et Lucie; par-dessus le marché, vous avez le dévouement du vieux Courtade.

Le capitaine se laissa finalement reconduire dans la cabine, et, brisé d'émotion et de fatigue, il s'endormit.

Pendant ce temps, la flottille avait déployé ses voiles et filait comme un vol de goélands à travers les

pertuis d'Antioche.

La nuit s'acheva bien, mais le lendemain fut mauvais. Le vent tournait au sud, le ciel se couvrait; la mer fut très-houleuse, et pendant tout le jour il plut.

Les dames naturellement restèrent au salon et j'en fus enchanté pour le capitaine Lambert, qui put enfin goûter un jour de repos.

Je restai nonobstant en vigie, le Torellas se promenant sur la dunette avec M. de Chamareys.

Tout à coup, sur les dix heures, le lieutenant accourut, annonçant que la route tenue par le navire portait directement sur les écueils appelés les *Roches-Bonnes*.

Si l'on n'eut pas viré de bord aussitôt, dès ce jour-là, la perte de la *Méduse* était certaine.

La nuit suivante, il y eut un fort grain, mais il amena vent du nord, et nous pûmes enfin nous mettre sérieusement en route.

Au matin les nuages se dissipèrent comme par enchantement et le temps fut très-beau, mais avec une faible brise; on ne fit que très-peu de chemin.

Il en fut de même les quelques jours suivants. Les dames avaient reparu sur le pont. André n'en pouvait pas; mais il paraissait plus calme. A part quelques petits signes gracieux de Lucie et de Denise, à part

quelques longs regards échangés entre Marie et André, personne ne se fut douté que ce simple soldat connut la famille d'Esparville.

Grâce surtout aux précautions que je conseillais, le père de Marie n'avait pas encore rencontré sur son chemin le visage du capitaine Lambert, et il n'avait certainement aucun soupçon de sa présence sur la *Méduse*.

Il n'en était pas de même du marquis de Torellas; plusieurs fois, déjà, j'avais surpris des regards inquiéteurs lancés en passant sur mon capitaine. Evidemment, ce Portugais maudit flairait son rival.

Un moment arriva même où le doute ne fut plus permis à cet égard.

— C'est drôle tout de même, vint me dire un soir le sergent Charlot; il y a quelqu'un ici qui s'intéresse tout particulièrement à notre remplaçant de contrebande.

— Qui donc ça, Toulonnais ?

— L'homme au teint couleur d'olive... celui qu'on appelle le marquis de... je ne sais plus trop comment, mais ça rime avec bagasse ! Voilà déjà deux ou trois fois qu'il me montre le camarade en me demandant : — Quel est donc ce soldat-là ? Pourquoi est-il si triste et si pâle ? D'où vient-il ? Quel est son

sont rangés à gauche et à droite des princes ; après eux , les cardinaux , les ministres et les membres du conseil privé , les maréchaux , les amiraux , le grand chancelier de la Légion-d'Honneur , le gouverneur général de l'Algérie et les grands-croix de la Légion-d'Honneur ; Et , derrière eux , l'adjudant-général du palais , le gouverneur du palais , le premier écuyer de l'Empereur , le premier veneur et les officiers de la maison de l'Empereur et de la maison de S. A. I. monseigneur le prince Napoléon.

Le premier chambellan de l'Empereur , le premier maître des cérémonies et l'aide de camp de service se sont placés près des fenêtres en face du trône ; le chambellan , le préfet du palais et l'écuyer de service , près de la porte du salon d'Apollon , à l'intérieur de la salle.

Le grand maître des cérémonies a pris les ordres de l'Empereur ,

Et un maître des cérémonies , assisté d'un aide , a introduit et annoncé les corps et autorités civiles et militaires , qui ont été présentés à Sa Majesté Impériale dans l'ordre suivant :

(Suit l'énumération des autorités civiles , religieuses et militaires , grands corps de l'Etat , clergé et consistoires , cotrs et tribunaux , conseils administratifs , Université , ministères , garde nationale et armée).

— A la réception du 1<sup>er</sup> janvier , l'abbé Buquet , archidiacre de Notre-Dame , l'un des vicaires généraux capitulaires du diocèse de Paris , a adressé à l'Empereur les paroles suivantes , que publie le *Moniteur* :

« Sire ,

« J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté les hommages-respectueux du chapitre métropolitain et du clergé de Paris. En remplissant ce devoir , Sire , notre pensée se reporte douloureusement vers celui qui aurait dû être à notre tête en ce jour , comme les années précédentes , et dont la mort inopinée a jeté dans le deuil ce grand diocèse qu'il gouvernait avec tant de sagesse , et où , par sa prudence et la modération de son caractère , il a toujours maintenu l'ordre , la paix et l'union.

« Guidés par ses conseils et par ses exemples , nous suivrons fidèlement la route qu'il nous a tracée , et comme lui , dans l'exercice de nos fonctions saintes , nous ne chercherons , en dehors de toute autre préoccupation , qu'à faire le plus de bien que nous pourrions autour de nous , sans jamais séparer dans notre cœur l'amour de l'Eglise et l'amour de la France , et sachant en toute occasion , selon le précepte du Sauveur , rendre à Dieu ce qui est à Dieu , et à César ce qui est à César

« Permettez-nous encore , Sire , d'exprimer notre vive reconnaissance à Votre Majesté pour la visite si affectueuse qu'elle a bien voulu faire à notre vénéré pasteur , et qui lui a ap-

porté quelques moments d'adoucissement dans ses longues souffrances. Aussi ne cessons-nous d'unir nos prières à celles qu'il vous a promises lui-même pour demander à Dieu qu'il répande toujours ses bénédictions sur l'Empereur , sur l'Impératrice et sur le Prince Impérial. »

## Chronique Locale.

Ce matin à sept heures et demie , les cris au secours , à l'eau , mettaient en émoi tout le quai de Limoges. Un garçon de l'Hôtel des Voyageurs conduisait sur le bord de l'eau une charrette chargée d'une lessive considérable. En tournant sur la nouvelle cale , le cheval n'a pu retenir la charge et a été entraîné dans la Loire. Le garçon qui tenait les guides a aussi été précipité dans l'eau ; heureusement il a pu être retiré aussitôt. Dans sa chute , le cheval a été renversé sur les reins , aussi tout espoir de le conserver a-t-il été complètement perdu , malgré les secours apportés par tous les mariniers présents. On a sauvé une partie du linge ; les recherches continuent.

Le *Moniteur* publie deux décrets relatifs aux élections législatives. Le premier fixe à deux cent quatre vingt-trois le nombre des députés à élire pour la période quinquennale de 1862 à 1867. Le second réorganise les circonscriptions électorales , dont le nombre , comme chacun sait , est égal à celui des députés.

Aux termes du décret organique du Corps législatif , le tableau des circonscriptions électorales doit être revu tous les cinq ans. Cette révision s'opère par voie administrative.

Conformément à ce tableau , dressé en février 1852 et révisé une première fois en juin 1857 , le nombre des députés a été de 261 pendant la première période quinquennale de l'Empire , et de 267 pendant la seconde ; il sera de 283 pour celle qui va s'ouvrir. C'est une augmentation de 22 députés sur 1852 , et de 16 sur 1857 , en y comprenant les 5 députés attribués aux départements annexés.

La comparaison du tableau , que vient de publier le *Moniteur* , avec celui qui servit de base aux élections de 1852 , fait ressortir les résultats suivants :

Les départements de l'Allier , des Ardennes , des Bouches-du-Rhône , de la Corrèze , de l'Eure , du Gard , de la Loire , de Maine-et-Loire , de la Marne , de la Nièvre , du Nord , du Pas-de-Calais , du Haut-Rhin , du Rhône , de Saône-et-Loire , des Deux-Sèvres et de la Vienne ont gagné chacun un député. Le Var en a perdu un , ce département ayant été remanié au profit de celui des Alpes-Maritimes. Le département de la Seine , qui comptait dix députés , d'après le tableau de 1857 , n'en comptera que neuf comme en 1852.

La publication de ces décrets met à l'ordre du jour la question des élections. La topographie du champ de bataille électorale est pour ainsi dire tracée ; les futurs candidats savent sur quel terrain , sur quelle base d'opérations ils auront à agir , et il est probable qu'ils ne tarderont pas à se mettre en campagne , bien que les élections ne puissent avoir lieu avant la fin de la session , qui sera inaugurée le 12 janvier. (La France.)

Voici comment le décret détermine les circonscriptions électorales dans notre département.

Première circonscription. Angers : Angers (les trois cantons) ; Briolay ; le Louroux-Béconnais ; les Ponts-de-Cé ; Saint-Georges-sur-Loire.

2<sup>e</sup> Segré : Candé ; le Lion-d'Angers.

3<sup>e</sup> Segré : Châteauneuf-sur-Sarthe ; Pouancé ; Segré.

Baugé : Tout l'arrondissement.

4<sup>e</sup> Saumur : Tout l'arrondissement.

Angers : Thouarcé.

5<sup>e</sup> Cholet : Tout l'arrondissement.

Angers : Chalonnes-sur-Loire.

Mardi , le nommé Adam Courtois , garde-frein , sur le chemin de fer de Nantes à Tours , demeurant dans cette dernière ville , est mort victime d'un déplorable accident.

Le train de marchandises n<sup>o</sup> 290 arrivait au pont de la Morinerie , situé environ à 400 mètres de la station de la Papeterie , lorsque Courtois voulut examiner la marche du convoi à l'arrière duquel il était monté. Mais au moment où il se penchait hors du wagon , sa tête heurta contre un des angles du pont et il fut tué sur le coup.

Le corps de ce malheureux employé a été ramené le soir même à Tours.

Courtois était âgé de 38 ans , marié et père de deux enfants.

### VILLE DE SAUMUR.

#### TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS.

Le MAIRE de la ville de Saumur , officier de la Légion-d'Honneur ;

Vu la loi du 2 mai 1855 , établissant une taxe municipale sur les chiens ;

Vu le décret réglementaire du 4 août suivant ;

Vu le décret impérial du 3 août 1861 , modifiant les articles 5 et 10 du décret du 4 août 1855 , sus-visé ;

Donne avis aux possesseurs de chiens , qui , dans les délais fixés par l'article 5 du sus-dit décret , auront fait à la mairie une déclaration indiquant le nombre de leurs chiens et les usages auxquels ils sont destinés , en se conformant aux distinctions établies par l'article 1<sup>er</sup> du même décret , ne seront plus tenus de la renouveler annuellement. En conséquence , la

taxe à laquelle ils auront été soumis continuera à être payée jusqu'à déclaration contraire.

Le changement de résidence du contribuable hors de la commune (c'est-à-dire du ressort de la perception municipale) , ainsi que toute modification dans le nombre et la destination des chiens entraînant une aggravation de taxe , rendront une nouvelle déclaration obligatoire.

Les possesseurs de chiens ne doivent pas perdre de vue que les chiens possédés et non déclarés jusqu'à ce jour , doivent l'être du 15 octobre 1862 au 15 janvier 1863 inclusivement ; que la taxe est due pour l'année entière et pour tous les chiens possédés au 1<sup>er</sup> janvier , à l'exception de ceux qui , à cette époque , sont encore nourris par la mère.

L'abstention de toute déclaration de chiens possédés , rendra le propriétaire passible de la triple taxe.

La taxe sera doublée , si la déclaration faite est inexacte.

Dans le cas de récidive , de défaut de déclaration , la taxe sera quadruplée.

Elle sera triplée , si la récidive concerne une déclaration incomplète ou inexacte.

Le déclarant pour autrui , devra justifier par un titre quelconque de son mandat.

Le 15 janvier 1863 , le registre d'inscription et de réclamations sera irrévocablement clos.

Hôtel-de-Ville de Saumur , le 12 septembre 1862.

Le Maire , Député au Corps-Législatif ,  
LOUVET.

### AVIS.

Les militaires ci-après désignés , sont invités à se présenter immédiatement au secrétariat de la mairie de Saumur , pour la remise de pièces qui les concernent :

MM.

Buron , Henri , sergent au 70<sup>e</sup> de ligne ;  
Normand , Louis , chasseur au 20<sup>e</sup> bataillon ;  
Clément , Jules , carabinier au 2<sup>e</sup> régiment ;  
Frisout , Pierre , soldat à la 6<sup>e</sup> compagnie de cavaliers de remonte ;  
Souques , Jean-Marie , id.  
Dubois , Jules-Joseph , id.  
Tirol , Michel , id.

La France vient d'acquérir de M. de LAMARTINE , la propriété d'un manuscrit entièrement inédit et devant former le 4<sup>e</sup> volume des CONFIDENCES , dont la publication a été un des événements littéraires de notre époque.

Ce volume renferme , comme les précédents , un épisode de la jeunesse de l'auteur , qui , par la grâce et l'intérêt du récit , rappelle les plus belles pages de GRAZIELLA.

Cet épisode , qui forme tout un roman , a pour titre :

### FIOR D'ALIZA.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODER.

nom ? et un tas d'autres interrogations du même numéro.

— Et toi tu lui réponds ?

— Que c'est Pierre Rigaut , trou de l'air ! un conscrit picard... qui n'a pas de vocation pour les voyages , et qui ressent des peines de cœur à l'endroit d'une certaine promise appelée Joséphine.

— Parfaitement répondu. Continue de même et tout ira bien.

On doubla le cap Finistère le vingt-deux juin. A peine sur la côte du Portugal , nous perdîmes de vue la flûte la Loire , et le brick l'Argus. Ces deux navires étaient décidément trop mauvais marcheurs pour suivre la frégate plus longtemps , l'Echo seul continuait de naviguer dans nos eaux , mais à une distance très-grande , bien qu'il forçât de voiles pour ne pas se séparer de nous. Avec une demi-voilure , nous conservions une marche encore bien supérieure , dix nœuds à l'heure pour le moins. C'était une véritable hirondelle de mer que la Méduse.

Un fâcheux accident vint troubler , par malheur , le plaisir que nous éprouvions à fendre les flots par un aussi favorable temps et sous un si beau ciel : un pauvre mousse de quinze ans tomba à la mer.

Il y avait foule en ce moment sur la dunette et sur

les bastingages pour regarder les culbutes folâtres des mar-oins. Aux éclats de rire , succédèrent bientôt des cris de compassion et d'effroi.

En tombant , le mousse avait saisi un bout de filin ; durant quelques minutes , il resta suspendu le long du bord. Mais la rapidité de la frégate le contraignit bientôt à lâcher prise.

Un matelot se pencha par l'un des sabords de la batterie , et parvint à saisir le bras du malheureux enfant , qui nageait en désespéré. Ce fut un drame épouvantable.

Les voiles avaient été carguées pour mettre en travers ; mais la manœuvre fut mal commandée et réussit plus mal encore. On voulut signaler l'accident à l'Echo , mais il était très-loin de nous , et faute d'ordre , il ne se trouvait pas dans la batterie un seul canon chargé.

Un instant , néanmoins , on crut au salut du malheureux , mais le matelot qui l'avait saisi , ne put le retenir longtemps , il eût été entraîné-lui-même.

On jeta la bouée de sauvetage , on mit un canot à la mer , tout fut inutile. Et , après quelques heures de vains efforts , la Méduse reprit sa route. Pauvre mousse , pauvre enfant ! que sera-t-il devenu ?

Je ne saurais dire quelle consternation régnait

maintenant à bord.

Les vieux matelots hochaient la tête et s'en allaient en répétant :

— C'est un présage de malheur.

Helas ! cette prophétie ne devait avoir que trop raison.

### IV.

#### PASSAGE DE LA LIGNE.

Deux jours se passèrent sans aucun événement remarquable.

Le 27 , au soir , les vigies placées au sommet des mats se mirent à crier : Terre ! terre !

C'étaient les îles de Madère et de Porto-Santo.

Leurs pittoresques côtes , couverts de vignes , bordées de bananiers , ne tardèrent pas à se profiler en noir sur la pourpre embrasée du couchant.

Durant toute la nuit , une splendide nuit des tropiques , la brise nous apporta le parfum des orangers.

La famille d'Esparville resta très-tard sur la dunette.

Le capitaine Lambert se tenait auprès de moi , non loin du grand mat. Son uniforme de simple soldat l'empêchait de s'aventurer plus près de Marie. Je le retenais d'ailleurs à mes côtés par excès de prudence.

Durant toute la journée du lendemain , nous longeâmes la côte où s'épanouit Funchal ; on parla même d'y envoyer un canot , mais le marquis de Trelas ne fut pas de cette opinion , et , sur son avis , le cap fut immédiatement mis sur Ténériffe. C'était décidément cet homme qui commandait la Méduse.

Il en fut de cette nuit comme de la nuit précédente , à l'exception que le damné Portugais rôda souvent autour de nous , avec des allures et des yeux de jaguar , tout prêt à s'élancer sur sa proie.

Ses soupçons instinctifs s'étaient-ils donc tournés en certitude ?

Nous ne devons pas tarder à en acquérir la preuve.

Vers dix heures du soir , une main frappa tout à coup sur l'épaule du capitaine Lambert.

C'était le nègre attaché à la famille d'Esparville.

— Vous suivre Boule-de-Neige où curieux pas nous voir , dit-il à voix basse.

André hésitait.

Vous pas peur de Boule-de-Neige , ajouta-t-il ? Boule-de-Neige avoir bien reconnu capitaine Lambert , qu'il aimait beaucoup à Paris. Boule-de-Neige apporter à vous écriture à petites demoiselles d'Esparville.

(La suite au prochain numéro.)

## Dernières Nouvelles.

Madrid, 5 janvier. — On assure que si la majorité de la chambre des députés se montrait hostile ou s'il y avait une minorité assez forte pour entraver la marche du gouvernement, le général O'Donnell est décidé à en appeler au pays; suivant le résultat obtenu dans les élections, le ministère conservera le pouvoir ou donnera sa démission.

Turin, 4 janvier. — Le marquis d'Affitto, napolitain, a été nommé préfet à Naples, et le comte Cossilla, à Palerme. Le marquis Gual-

terio remplace le marquis d'Affitto, à Gènes. — Ilavas.

### Marché de Saumur du 3 Janvier.

Froment (hec. 77 k.) 49 67	Huile de lin. . . . . 63 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 48 90	Paille hors barrière 28 66
Seigle . . . . . 41 75	Foin . . . id. . . . . 62 70
Orge . . . . . 41 75	Luzerne (les 750 k.) 58 50
Avoine (entrée) . . . 8 88	Graine de trèfle. . . 32 —
Fèves . . . . . 42 50	— de luzerne. . . . . 43 —
Pois blancs. . . . . 20 —	— de colza. . . . . — —
— rouges . . . . . 16 —	— de lin . . . . . — —
Cire jaune (30 kil.) 460	Amandes en coque (1 hectolitre) . . . — —
Huile de noix ordin. — —	— cassées (30 k.) 65 —
— de chenevis. . . 34 —	

### COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1862. . . . . 1 <sup>re</sup> qualité	» a »
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id.	» a »
Ordin., envir. de Saumur, 1862, 1 <sup>re</sup> id.	80 a 93
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id.	» a »
Saint-Leger et environs 1862 1 <sup>re</sup> id.	90 a »
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id.	73 a »
Le Puy-N.-D. et environs, 1862, 1 <sup>re</sup> id.	85 a »
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id.	80 a »
La Vienne, 1862. . . . .	60 a 70
ROUGES (3).	
Souzay et environs 1862. . . . .	100 a 115
Champigny, 1862. . . . . 1 <sup>re</sup> qualité	180 a »
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id.	120 a 140

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Varrains, 1862. . . . .	90 a 120
Bourgueil, 1862. . . . . 1 <sup>re</sup> qualité	150 a 140
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id.	110 a 120
Restigny 1862. . . . .	90 a 100
Chouan, 1862. . . . . 1 <sup>re</sup> id.	95 a »
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id.	80 a »

### BOURSE DU 5 JANVIER.

3 p. O/O hausse 50 cent. — Fermé à 70 20  
4 1/2 p. O/O hausse 10 cent. — Fermé à 93 10

### BOURSE DU 5 JANVIER.

3 p. O/O hausse 50 cent. — Fermé à 70 50  
4 1/2 p. O/O hausse 15 cent. — Fermé à 93 15

P. GODET, propriétaire-gérant.

### ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé.

### A VENDRE A L'AMIABLE :

1<sup>o</sup> UNE FERME, située près l'église de la commune de La Breille, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, terres complantées de rangées de vignes, bois-taillis, landes et sapinières, le tout d'une contenance cadastrale de 25 hectares 79 ares 70 centiares;

2<sup>o</sup> Et environ UN HECTARE DE PRES, en plusieurs morceaux, dans la prairie de Brain, faisant partie de la ferme.

Le tout est exploité par M. Blandin, maire de La Breille.

S'adresser à M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé (646)

Etude de M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé.

### A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1863,

UNE JOLIE MAISON AVEC JARDIN ET VASTES SERVITUDES, située au bourg de la commune de Neuillé.

Cette maison se compose, au rez-de-chaussée : d'une cuisine, d'une salle à manger et d'un salon, et au premier étage, de plusieurs chambres à coucher;

Cave, écurie, remise.

S'adresser à M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé, ou à M. LAUMONIER, médecin à Vernuil. (6)

### A VENDRE UNE MAISON

A l'angle de la rue de l'Ancienne-Messagerie et de la rue Neuve-Beaupaire.

En face de cette maison il y a 120 mètres de terrain à céder par la ville de Saumur, pour l'alignement de la rue Beaupaire.

S'adresser à M. BONGARD, qui l'occupe. (2)

### FONDS

DE MENUISIER, M<sup>d</sup> DE MEUBLES A CEDER.

S'adresser à M. MARTIN-LEMOINE, rue Royale, n<sup>o</sup> 45. (620)

### A LOUER

Présentement ou pour la St-Jean prochaine,

Portion de maison nouvellement construite, à l'angle des rues du Paradis et du Marché-Noir, comprenant rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> étage, cave et grenier.

S'adresser à M. Normandine, ancien serrurier. (581)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT, UNE MAISON, avec remise et écurie, située rue Saint-Nicolas, occupée précédemment par le Comptoir d'escompte.

S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 52. (657)

UNE DAME DEMANDE UNE COMPTABILITÉ. S'adresser au bureau du journal.

## M. GARREAU-MURAY,

Epicer. rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

## CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

### AVIS IMPORTANT.

Un demi kilogram. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1<sup>o</sup> vive et transparente coloration; 2<sup>o</sup> économie de moitié;

A Saumur, rue Saint-Jean, en face la maison de M. Milsonneau, charcutier.

## A L'INDUSTRIE LORRAINE

MAISON SPÉCIALE

A BESANÇON, Rue des Granges, 34.

A NANCY, Place Carrière, 29.

A ÉPINAL, Rue Aubert, 2.

Cette Maison est la seule de ce genre qui fabrique elle-même et vend directement aux Consommateurs.

A TOULON, Cours Lafayette, 90.

A MONTPELLIER, Rue du Cardinal, 16.

A NICE, Rue Charles-Albert.

## MISE EN VENTE D'UNE QUANTITÉ CONSIDÉRABLE DE BRODERIE,

LINGERIE ET DENTELLES.

Il est difficile de persuader aux habitants d'une ville que des négociants étrangers à leur localité puissent résoudre le problème, réputé irréalisable, du bon à bon marché. Aussi voit-on chaque jour le public accueillir avec la plus parfaite incrédulité les promesses nombreuses qui lui sont faites à cet égard sous une des mille formes que la publicité sait revêtir.

L'avis que donnent par ce prospectus les Directeurs de l'INDUSTRIE LORRAINE n'est donc pas une réclame destinée à attirer l'attention publique ou à inspirer une confiance spontanée. Non... Son véritable et seul but est d'annoncer simplement et sincèrement que plusieurs fabricants, encombrés de marchandises par suite de la crise commerciale qui existe depuis dix-huit mois, et dont les départements de la Moselle et de la Meurthe ont tant eu à souffrir, viennent de se réunir à l'effet d'écouler dans le plus bref délai une quantité considérable de leurs produits, dont la vente s'est subitement arrêtée dans leurs manufactures; ils sont disposés à subir une perte de moitié de leurs prix de revient pour arriver à une prompte réalisation, et ont choisi de préférence votre contrée pour opérer cette immense liquidation, qui se compose de BRODERIE, LINGERIE et DENTELLES, dont on peut se faire une idée en jetant un coup-d'œil sur l'aperçu ci-contre.

### OUVERTURE DE LA VENTE AUJOURD'HUI.

#### Aperçu des Prix de quelques Articles :

- 15,000 Bonnets de matin, depuis 15 cent.
- 20,000 Cols plats piqués, depuis 40 cent.
- 5,000 Cols fantaisie, depuis 75 cent.
- 20,000 Cols mousseline brodés, depuis 40 cent.
- 12,000 Parures mousseline brodées, de 1 f. 25 à 3 f. 50.
- 3,000 Broderies riches, de 5 fr. à 30 fr.
- 1,500 Parures, broderie doublée, à 1 fr.
- 3,000 Parures toile brodées, depuis 1 fr. 50.
- 500 Pèlerines enfants, depuis 20 cent.
- 1,500 Mouchoirs batiste fil, brodés, à 1 fr.
- 2,000 Mouchoirs, broderie fine, de 5 à 80 fr.
- 2,500 Camisoles pour dames, parfaitement soignées, depuis 1 fr. 75.
- 1,500 Camisoles fantaisie, depuis 5 fr 50.

- 300 Pantalons pour dames et enfants, depuis 75 c.
- 1,200 Douzaines mouchoirs batiste et toile pur fil, à des prix très-modérés.

Grand assortiment de Linge de table.  
Forte partie de Valenciennes à 40 0/0 au-dessous du cours.

CHOIX CONSIDÉRABLE de Robes à volants, Point de Venise, Application d'Angleterre, Chemises pour dames, Bandes et Entre-deux brodés sur Nansouck, Mousseline, Jaconas et Percale, Robes de baptême, qui seront vendus à des prix très-modérés.  
Trousseaux, Layettes, Lingerie, confectionnés en tous genres, pour dames et enfants.

Tous les Articles seront marqués en chiffres connus.

QUELQUES JOURS DE VENTE SEULEMENT.